

PROJET TOURISTIQUE



DESSCRIPTIF

Le Service Provincial du Tourisme peut, dans la limite des crédits budgétaires prévus à cet effet, accorder des subventions – dont le Collège Provincial détermine le montant – à des événements à vocation touristique sur le territoire provincial liégeois. L'aide financière sera octroyée pour une activité touristique déterminée.



ÉVÉNEMENTS ÉLIGIBLES

Invitant les visiteurs (résidents en province de Liège, provenant des autres provinces belges ou encore des pays limitrophes) à (re)découvrir les villes et communes du territoire provincial, le patrimoine naturel, culturel et/ou historique, ou encore le terroir et la gastronomie locale, l'organisateur de l'événement aura pour ambition de promouvoir le tourisme en province de Liège.

Une attention particulière sera donnée au caractère innovant de l'événement (découverte de lieux méconnus, nouvelles tendances, expériences extraordinaires...) ainsi qu'à l'accessibilité de l'activité pour les personnes à besoins spécifiques (la certification Access-i ou des équipements d'aménagements du site et/ou de l'activité seront particulièrement appréciés).



ACTIVITÉS NON-ÉLIGIBLES

- Liés à une demande en équipement touristique
- Se déroulant hors du territoire de la province de Liège
- Subventionnés par le Service Provincial du Tourisme dans le cadre d'un appel à projets
- Déposés sous une autre forme que les formats imposés
- Repris comme « rassemblement de communes » (festivités de jumelage de communes)
- Repris comme « marchés de Noël »
- Repris comme « carnivals »
- Repris comme « marchés du terroir »
- Repris comme « balades gourmandes à pied/à vélo/en voiture »
- Repris comme « RaVeL expo »

Les activités suivantes devront témoigner de l'aspect touristique et de l'ampleur de l'activité

- Les activités folkloriques (caractère extraordinaire de l'événement)
- Les festivals de musique
- Les festivités locales/communales
- Les événements sportifs
- Les salons de produits locaux (bière, vin, chocolat, fromage...), exceptés ceux organisés dans un site touristique (para)-provincial



PUBLIC CONCERNÉ

- ⇒ Hébergements touristiques
- ⇒ Attractions touristiques
- ⇒ Organismes touristiques
- ⇒ Établissements des producteurs de terroir ouverts au public
- ⇒ Organismes d'événements à vocation touristique
- ⇒ Les ASBL et les associations de fait
- ⇒ Toute entité juridique qui organise une activité touristique



INTERVENTION FINANCIÈRE

S'agissant d'aides à titre ponctuel, le montant de cette aide financière est laissée à l'appréciation du Collège Provincial. La subvention sera liquidée sur base d'une déclaration de créance transmise par les services administratifs de la Province de Liège et signée par le bénéficiaire. Le bénéficiaire fournira les justificatifs d'utilisation de la subvention endéans le délai qui lui sera communiqué.



PROCÉDURE

Toute demande doit être introduite via le formulaire en ligne [Projet touristique](#) au moins 60 jours avant la date de l'évènement